



Information sur la garde d'enfant

Par **cacounette67**, le **28/12/2007** à **20:25**

Bonjour,

Je voudrais éventuellement divorcer mais j'ai un petit garçon de 3 ans et je ne voudrais pas que son père puisse en avoir la garde soit 1er 3eme et 5 eme week end du mois. Mon mari ne supporte pas son fils et mon fils de ne veut rien savoir de son père. Est-il possible de faire quelque chose afin que le père puisse voir son fils sans le lui donne un week end complet ?

Par avance je vous remercie.

Cordialement

Carine

Par **patrick02**, le **30/12/2007** à **10:30**

Bonjour,

Je sens beaucoup d'incertitude dans votre demande. Vous voudriez éventuellement divorcer. L'acte de divorce est une décision importante à ne surtout pas banaliser même si, aujourd'hui, les procédures sont rendues plus faciles.

Il existe des possibilités permettant de renforcer l'intérêt d'un père envers son fils et de consolider l'amour d'un enfant à l'égard de son parent. Dans le cadre d'un divorce, un droit de visite dit simple (le samedi de 10h à 15 h par exemple) peut être décidé par le Juge. Il peut également être organisé dans les locaux d'une structure associative spécialisée et ce, pour une durée déterminée. le père pourra ensuite demander à ce que son droit de visite simple soit élargi en un droit de visite et d'hébergement.

En attendant, il faudra prouver au Juge que les relations entre l'enfant et son père sont réciproquement impossibles en l'état.

J'espère avoir répondu à votre question Carine,

Salutations,
Patrick